

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 08/233 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT D'INDIVIDUALISER LES FONDS DU FNADT MONTAGNE DE L'ANNEE 2007

#### SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2008

L'An deux mille huit, et le vingt-huit novembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascalé à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. CHAUBON Pierre à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
Mme COLONNA Christine à M. SIMEONI Edmond  
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François



#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

GIUDICELLI Maria, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

Mme SCIARETTI Véronique ne prend pas part au vote en sa qualité de salariée de la Fédération des Foires et des Routes Rurales Agricoles et Artisanales de Corse.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** l'avis du représentant de l'Etat en date du 25 novembre 2008,
- VU** la délibération n° 08/164 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008 portant adoption du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**DECIDE** d'individualiser les fonds du FNADT Montagne de l'année 2007 comme suit :

- |   |          |
|---|----------|
| • Association A Muntagnera Fédération des estives de Corse<br>Projet de reconquête de la transformation fromagère en montagne | 38 000 € |
| • Office National des Forêts<br>Accueil du public en forêt d'Aitone   | 45 000 € |
| • Office National des Forêts<br>Accueil du public dans la vallée du Fango   | 29 000 € |

• SAFER de Corse Gestion de terrains agricole communaux à Linguizetta	17 000 €
• SAFER DE CORSE Animation et mobilisation du foncier en Cinarca, Coggia et Casaglione	17 000 €
• Fédération des Foires et des Routes Rurales Agricoles et Artisanales de Corse. FFRAAC Labellisation des manifestations adhérentes de la FFRAAC	27 000 €
• Fédération des Foires et des Routes Rurales Agricoles et Artisanales de Corse. FFRAAC Accompagnement et structuration de la FFRAAC, et création d'un site Internet	27 000 €
<b><u>Montant Total</u> :</b>	<b>200 000 €</b>

**ARTICLE 2 :**

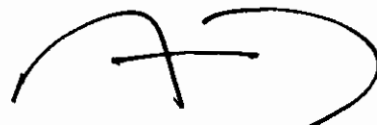
La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 novembre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXES**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Individualisation des fonds FNADT Montagne pour l'année 2007**

En application de l'article 25 de la loi n° 2002-92 sur la Corse, les crédits FNADT montagne font l'objet d'une dotation annuelle de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse.

Cette dotation est ensuite répartie par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil Exécutif et après avis du représentant de l'Etat.

La dotation pour l'année en cours est généralement notifiée et versée en fin d'année par l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse. Elle est donc inscrite au budget de la Collectivité Territoriale de Corse et individualisée par l'Assemblée de Corse l'année suivante.

Cependant en 2006, la dotation de l'Etat n'a pas été versée et suite à un courrier de relance, les services de l'Etat ont notifié le 9 novembre 2007, le versement d'une subvention de 150 000 €, au titre de l'année de 2006 et d'une subvention de 200 000 € au titre de l'année 2007 pour l'auto développement de la Montagne Corse.

Un projet d'individualisation de 150 000 € correspondant à la dotation FNADT 2006, a été soumis au Conseil Exécutif de Corse du 13 décembre 2007 sur les crédits disponibles 2007 et a été individualisé par délibération n° 08/007 AC de l'Assemblée de Corse en date du 7 février 2008.

Les crédits de 200 000 € correspondant à la dotation FNADT 2007 n'ont pas pu être inscrits au budget primitif 2008. Ils ont été inscrits au BS 2008 voté par l'Assemblée de Corse le 9 octobre 2008 et font l'objet du présent rapport.

Les projets ci-dessous soumis à votre délibération conformément à la loi sur la Corse, ont été soumis à l'avis du représentant de l'Etat.

Dans l'année 2009, un rapport d'utilisation des crédits pour les années 2006-2007, sera établi en vue de l'Information du Comité pour le développement, l'aménagement et la protection du massif de Corse.

## PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION FNADT

### SECTEUR : SERVICE AGRICULTURE ET FORET

PROGRAMME : 3311 F

FNADT PROGRAMME 2007

MONTANT DISPONIBLE :

MONTANT A AFFECTER :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association A Muntagnera Fédération des estives de Corse Projet de reconquête de la transformation fromagère en montagne</li> </ul>	38 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office National des Forêts Accueil du public en forêt d'Aitone</li> </ul>	45 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office National des Forêts Accueil du public dans la vallée du Fango</li> </ul>	29 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAFER de Corse Gestion de terrains agricole communaux à Linguizetta</li> </ul>	17 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAFER DE CORSE Animation et mobilisation du foncier en Cinarca, Coggia et Casaglione</li> </ul>	17 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération des Foires et des Routes Rurales Agricoles et Artisanales de Corse. FFRAAC Labellisation des manifestations adhérentes de la FFRAAC</li> </ul>	27 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération des Foires et des Routes Rurales Agricoles et Artisanales de Corse. FFRAAC Accompagnement et structuration de la FFRAAC, et création d'un site internet</li> </ul>	27 000 €
<p><b><u>Montant Total affecté :</u></b></p>	<b>200 000 €</b>

Disponible à nouveau :

**INDIVIDUALISATION DES FONDS FNADT MONTAGNE POUR L'ANNEE 2007**

## **1. PROJET PILOTE POUR LA RECONQUETE DE LA TRANSFORMATION FROMAGERE EN MONTAGNE**

**Bénéficiaire : Fédération des Estives de Corse « A Muntagnera » 20250 RIVENTOSA**

Une première étude a été financée par le FNADT en 2006 sur la transformation fromagère en estive. Cette étude a permis la mise en place d'ateliers pilote sur l'ensemble du territoire. Cette deuxième phase a pour objet :

- l'identification et l'accompagnement de nouveaux porteurs de projets,
- l'étude des travaux d'aménagement nécessaires pour les ateliers engagés dans la mise aux normes « dispense d'agrément »,
- le lancement d'une étude biologique sur « A Ciabba » (petit lait restant après la fabrication du Brocciu ».
- le lancement d'une étude sur les ferments lactiques.

### **Résultats attendus :**

- Terminer la mise aux normes des ateliers pilotes déjà engagés,
- Entamer la procédure sur de nouveaux sites,
- Faire entrer la recherche appliquée au sein du dispositif,
- Animer une démarche plus large en valorisant les résultats positifs obtenus.

### **Partenaires :**

- Association Casgiu Casanu,
- Chambre d'Agriculture Corse du Sud et Haute Corse,
- SARL SOLECO (Mise en œuvre des unités de traitements de l'eau),
- Hydrogéologues agréés par la DDASS
- Cabinet d'architecture HPI
- Les transformateurs

Coût de l'opération : 51 300 €  
Subvention FNADT : 38 000 €

## **2. ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET D'AÏTONE : ETUDE DIAGNOSTIC ET AVANT PROJET**

**Bénéficiaire : Office National des Forêts. DR Corse**

Cette étude fait suite à la demande des élus locaux de pouvoir bénéficier d'une étude d'aménagement à l'exemple de celles conduites par l'ONF sur le site de Piscia di Ghallu (massif de l'Ospédale) ou en forêt de Vizzavona.

Le massif forestier d'Aitone est l'un des plus connu et fréquenté de Corse.

Les infrastructures d'accueil sont actuellement insuffisantes ou inadaptées.

### **Objet de l'étude :**

- Structurer l'activité accueil du public sur le massif défini,
- Apporter des réponses en terme d'équipements d'accueil (aires de stationnement, aires d'accueil, itinéraires pédestres motivants tous publics) et de gestion de ces équipements.
- Proposer entre autres, des mesures susceptibles de renforcer en l'intégrant au mieux, (sécurité) le potentiel attractif des piscines d'Evisa, et ce dans une optique de développement local (pour les parties techniques des expertises seront réalisées par des BE spécialisés).

### **La méthodologie privilégiée :**

- la concertation des acteurs locaux dès la phase de diagnostic,
- le choix d'un maître d'ouvrage (commune d'Evisa, groupement de communes),
- l'efficacité en produisant des documents techniques qui permettent une mise en œuvre immédiate des travaux).

La propriété du territoire d'étude proposé est répartie entre CTC/la commune d'Evisa, / la commission syndicale des cinq communes des Deux-Sevi.

Coût de l'opération : 60 000 €  
Subvention FNADT : 45 000 €

### **3. AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU FANGO POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC. ETUDE DIAGNOSTIC ET AVANT PROJET**

#### **Bénéficiaire : Office National des Forêts DR Corse**

Cette étude fait suite à la demande des maires des communes de Mansu et de Galéria qui souhaitent bénéficier des études menées et des travaux réalisés avec succès sur les massifs forestiers de l'Ospédale et de Vizzavona par l'ONF.

La vallée du Fangu possède un patrimoine naturel exceptionnel avec :

- sa forêt de chêne vert de renommée mondiale, comprenant une réserve Man § Biosphère (MAB), une zone Natura 2000, une réserve biologique intégrale, une réserve de chasse en faveur du mouflon et d'autres classements ou aménagements d'intérêt écologique.
- et une réserve terrestre et maritime « Scandola » reconnue par tous, bien au-delà des rivages de la Corse.

Ce potentiel d'attraction est complété par le patrimoine culturel et historique.

Aussi, il est nécessaire de réaliser une étude pour l'accueil du public dans cette vallée, sur la base de la valorisation économique de cet important patrimoine.

Cette étude devrait permettre de déboucher sur la réalisation de travaux d'aménagements concrets et cohérents visant à maîtriser les flux touristiques.



- pour répondre aux attentes des touristes et des socioprofessionnels locaux,
- en faveur du développement local et de la création d'emplois,
- de réduire les risques de pollutions, de dégradations, des milieux naturels,
- en améliorant la sécurité de tous les usagers, voire de limiter la responsabilité des élus en cas d'accident.

Ce travail tiendra compte de toutes les dynamiques en cours : études de prévention des incendies (PLPI et PRMF) projet de contrat de rivière, projet de Docob, comité de gestion de la réserve MAB...

Le maître d'ouvrage pour les travaux pourrait être la communauté des communes de Balagne qui possède la délégation tourisme sur les territoires communaux de Manzo et Galéria.

Compte tenu des forts enjeux environnementaux (Natura 2000, Réserve MAB) il est proposé une étude diagnostic complétée par un avant projet sur les équipements d'accueil du public à réaliser.

- Coût de l'opération : 40 000 €
- Subvention FNADT : 29 000 €

#### **4. GESTION DE TERRAINS AGRICOLES COMMUNAUX A LINGUIZETTA**

##### **Bénéficiaire : SAFER CORSE**

A la fin des années 50, la commune de LINGUIZETTA, a consenti un bail emphytéotique à la SOMIVAC, afin qu'elle aménage ses terrains et procède à leur mise en valeur. Ces terres ont été réparties en divers lots, loués à des exploitants agricoles.

Au 28 février 2008, la commune est redevenue titulaire de ses droits immobiliers réels sur les dits biens, soit une surface totale de plus de 272 hectares, actuellement loués à des exploitants.

Au cours des 50 années qui séparent la signature du bail emphytéotique de son terme, ces terrains ont été mis en valeur à des degrés divers : mise en place de vignoble, pâturages, construction de maisons d'habitation...

##### **Objectifs :**

- maintenir la vocation agricole des terres,
- mieux répartir la distribution des lots agricoles à partir des projets économiquement viables et respectueux de l'environnement.

##### **Descriptif de l'opération :**

- Etat des lieux des lots : identification des lots actuels (situation cadastrale, nature agronomique des terrains et spéculation agricole, montant des locations), identification des exploitants actuels (âge, succession, souhaits) ;
- Propositions de nouveaux lots et mise en place d'une commission agricole communale : appel à projets.

Coût de l'opération : 30 000 €

Subvention FNADT : 17 000 €

## **5. ANIMATION ET MOBILISATION DU FONCIER EN CINARCA**

**Bénéficiaire : SAFER CORSE**

### **CONTEXTE :**

Les meilleures terres agricoles risquent de disparaître au profit d'autres destinations.

Dès lors, il est indispensable de les protéger en exerçant une animation foncière afin de mobiliser et de réguler le foncier à des fins de productions agricoles.

### **COMMUNES CONCERNEES :**

- Basse Vallée de la Cinarca
- Goggia et Casaglione

### **OBJECTIFS :**

- Mobiliser le foncier aux fins de production agricole,
- Identifier le parcellaire des exploitations en vue de procéder à des aménagements fonciers (négociations pour des baux, acquisitions/rétrocessions...).

### **DESCRIPTIF :**

- \* Diagnostic foncier :
  - enquête exploitations : statut des exploitants, spéculation, foncier, avenir de l'exploitation, problématiques foncières spécifiques ;
  - cartographie des exploitations agricoles et des terres incultes.
    - Mise en veille foncière du territoire
    - Animations foncière :
  - identification et recherche des propriétaires,
  - contact des propriétaires
  - propositions d'aménagement
  - mise en place d'un programme de gestion (Convention et mise à disposition baux...)

Coût de l'opération : 30 000 €

Subvention FNADT : 17 000 €

## **6. PROMOTION DES PRODUITS TYPQUES DE CORSE**

**Bénéficiaire : Fédérations des Foires et des Routes Rurales Agricoles et Artisanales de Corse (FFRRAAC)**

Depuis sa création en 2005, la Fédération des Foires et des Routes Rurales Agricoles et Artisanales de Corse travaille au développement du monde agricole et rural en fédérant à la fois des bénévoles et des producteurs.

En accompagnant des manifestations de dimension régionale, telles que les quatorze foires rurales adhérentes, et des projets de développements territoriaux tels que les huit routes des Sens Authentiques adhérentes, cette association a participé à la valorisation de l'espace rural.

En travaillant sur la mise en valeur et la certification d'espaces marchands dédiés aux seuls producteurs, cette association est un des maillons forts du développement économique de Corse.

Le plan d'action 2008/2009 comprend d'une part : la labellisation des manifestations adhérentes de la FFRRAAC et d'autre part : l'accompagnement et la structuration du réseau FFRRAAC. Ces actions seront réalisées en grande partie par les intervenants extérieurs à la FFRRAAC, sous forme de prestations de services.

### **a. 6.1: Labellisation des manifestations adhérentes de la FFRRAAC**

#### **OBJECTIFS**

- Concevoir, développer et promouvoir la mise en place d'un label « Fiere di Corsica » et d'une politique de signalisation des foires adhérentes.

#### **CONTENU DE L'ACTION**

- Définition et mise en œuvre d'une procédure d'adhésion et de contrôle conforme au cahier des charges de la fédération,
- Conception d'une signalétique sur les lieux de foire,
- Conception d'un logotype.

#### **RETOMBES DE L'ACTION**

- Signaler les activités de la fédération auprès de ses ressortissants
- Permettre l'identification des foires adhérentes de la FFRRAAC
- Conforter la notoriété des foires en tant que lieu de vente (« qualité » des exposants qualité de l'accueil)

Coût total des opérations : 40 000 €  
Subvention FNADT : 27 000 €

### **b. 6.2 : ACCOMPAGNEMENT ET STRUCTURATION**

#### **OBJECTIF :**

- Structurer, développer et promouvoir le réseau FFRRAAC

**CONTENU DE L'ACTION :**

- Création d'un site Internet,
- Acquisition de matériel informatique,
- Animation du réseau FFRAAC : enquêtes, mise en place et évaluation d'indicateurs auprès des exposants, organisateurs de foires et adhérents RSA.

**RETOMBÉES DE L'ACTION :**

- Evaluer les moyens à mettre en œuvre pour pérenniser et optimiser les foires rurales et agricoles de Corse,
- Obtenir des indicateurs pour développer le rôle des foires rurales dans le développement agricole et rural.

Coût des opérations : 40 000 €  
Subvention FNADT : 27 000 €